

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BERN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 21 MARS 2019

Etaient Présents 49 titulaires, 3 suppléants, 15 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Gérard LEPRETRE, Françoise BESSONNEAU, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, André LABARTHE, Valérie SARTOULOU, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE, Christophe GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Jean GASTOU	à	Patrick MAUNAS
	Alain TEULADE	à	Martine MIRANDE
	Jean-Michel IDOIBE	à	Anne BARBET
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
	Jacques NAYA	à	Daniel LACRAMPE
	Dominique FOIX	à	Valérie SARTOLOU
	Maylis DEL PIANTA	à	Michel ADAM
	Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Maïte POTIN	à	Henriette BONNET
	Aracéli ETCHENIQUE	à	Denise MICHAUT
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Marylise GASTON
	Jean-Pierre TERUEL	à	André BERNOS
	Etienne SERNA	à	Pierre CASABONNE
	Marthe CLOT	à	Jean MARQUEZE

<u>Suppléants</u> :	Jean-Pierre LOPEZ	suppléant de	Pierre Felix CAUHAPE
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS

Absents : David MIRANDE (excusé), Joseph LEES (excusé), France JAUBERT-BATAILLE (excusée), Cédric PUCHEU, Bernard AURISSET (excusé), Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, Pierre SERENA, Didier CASTERES, , Aurélie GIRAUDON (excusée), Robert BAREILLE (excusé), Pierre ARTIGUET (excusé)

RAPPORT N° 36-190321-PAT-

MISE EN TOURISME DU FORT DU PORTALET : DOSSIER DETR/FSIL 2019

Mme MÉDARD rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes du Haut Béarn est propriétaire du Fort du Portalet reprenant ainsi le portage de la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe détentrice de ce bien depuis le 7 septembre 1999.

Un ambitieux programme de travaux pour sauvegarder et mettre en sécurité l'édifice a été initié dès 2004 : mise en sécurité de la route d'accès, reconstruction des murs de soutènement, réfection des toitures des bâtiments, des terrasses et des menuiseries, etc.

La poursuite, en 2019, de la réhabilitation engagée permettra au Fort de confirmer et d'amplifier son rayonnement en tant que site touristique et culturel majeur du territoire.

Ce projet est complémentaire des travaux d'amélioration de la voie jacquaire passant par le Somport, réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, puisque facilitateur de l'accès au Fort.

L'enjeu est d'aménager le site en vue de sa valorisation touristique à plus grande échelle. En ce sens, le Fort du Portalet est positionné comme un produit d'appel touristique caractéristique de la stratégie du Haut Béarn en la matière :

- améliorer la rentabilité des points forts et thématiques qui font notre spécificité,
- prendre le virage de l'innovation dans les différents aspects de l'organisation et de l'offre touristique,
- positionner le territoire comme une destination internationale.

Ce projet a été présenté, à titre d'information, lors du Conseil des Maires du 30 octobre 2018, puis en Conseil Communautaire le 8 novembre 2018.

Il fait actuellement l'objet de sollicitations de financements auprès du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques, dans le cadre de l'appel à projets structurants des territoires intercommunaux, de même qu'auprès du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, du Parc National des Pyrénées, et des services de l'Etat.

S'agissant de l'État, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux / Fonds de Soutien à l'Investissement public Local (DETR / FSIL), le plan de financement suivant est proposé :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ (%)
Aménagement zone de la gare	183 937.00	DETR / FSIL	134 514.39 (50%)
Maîtrise d'œuvre (10%)	18 393.70	CCHB	134 514.39 (50%)
Scénographie	6 950.00		
Installation toilettes sèches	15 769.90		
Aménagement des espaces d'accueil	39 980.16		
Maîtrise d'oeuvre (15%)	3 998.02		
TOTAL	269 028.78	TOTAL	269 028.78 (100%)

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** l'inscription du projet dans le cadre de l'appel à projets DETR et FSIL,
- **VALIDE** le plan de financement présenté,
- **AUTORISE** le Président à effectuer les démarches officielles de sollicitation de financements,
- **AUTORISE** Président à signer tous documents relatifs à ce projet,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 21 mars 2019

Suivent les signatures

Le Président

Affiché le 28.03.2019

Signé D.L.

Daniel LACRAMPE

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 28/03/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/03/2019